

M. Laurent ROGIER
Directeur
Sports et Bases de Loisirs
Ville de Toulouse

Objet : Organisation du temps de travail

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de l'opposition de notre syndicat concernant la répartition des 1607 heures sous la forme d'une annualisation du temps de travail au sein de la Direction des Sports et Bases de Loisirs et plus particulièrement au sein des domaines techniques et des activités physiques et sportives.

En effet, une annualisation du temps de travail nous semble contradictoire pour répondre au mieux aux services rendus au public.

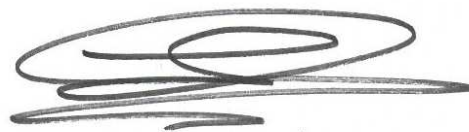
Dans la pratique, la Direction des Sports et Bases de Loisirs a su adapter avec une certaine souplesse ses services, pour répondre au plus près à la demande du public et aux spécificités métiers. Certains se retrouvent alors, selon les périodes (saisonniers comme scolaires), en tension, car ils doivent également s'adapter à certaines contraintes de pénibilité telles que les fortes chaleurs, le bruit, l'humidité et les produits toxiques (Chloramines...).

Or, pour FO, opter pour une annualisation en allongeant les journées de travail en période de forte activité, revient à ajouter de la pénibilité à la pénibilité.

Nous vous alertons sur le fait qu'une telle organisation du temps de travail engendrera mécaniquement une détérioration des conditions de travail par une usure professionnelle accrue, et par définition une augmentation de l'absentéisme sur des périodes de forte activité.

Certains que vous porterez un réel intérêt à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copies : M. DARRIGRAND, Mme ANDRIEU - SoRH, DGRH Relations Sociales

*1607 heures, FO continue à porter
VOS revendications*

FO est fermement opposé

❖ à la suppression de congés,

❖ à la mise en place de

l'annualisation du temps

de travail.

FO revendique

❖ la reconnaissance de

la pénibilité.